

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE A L'ACHAT D'UN VELO

1

Un dossier par vélo (Dossier à déposer au plus tard le **17 juillet 2026**)

NATURE DE L'AIDE

Le Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis met en place une aide à l'acquisition de vélos. Cette aide est octroyée sous forme d'une subvention pour tout achat d'un vélo neuf ou d'occasion, à assistance électrique ou non, entre le 1^{er} décembre 2024 et le **30 juin 2026** inclus.

PERSONNES ÉLIGIBLES

Toutes personnes physiques justifiant de leur résidence principale et fiscale sur le territoire du SITAC (Bonningues-lès-Calais, Calais, Coquelles, Coulogne, Escalles, Fréthun, Hames-Boucres, Les Attaques, Marck, Nielles-lès-Calais, Peuplingues, Pihen-lès-Guînes, Saint-Tricat, Sangatte, Guînes).

Pour les mineurs, l'aide est octroyée à tout enfant âgé de plus de 10 ans rattaché au foyer fiscal de ses parents.

L'aide est nominative. Une personne ne pourra bénéficier de l'aide qu'une seule fois.

Sont exclus du champ d'octroi de cette subvention :

- Les personnes morales ;
- Les personnes ne résidant pas fiscalement sur le territoire du SITAC ;

TYPES DE VELO ELIGIBLES

L'aide sera octroyée pour l'achat :

- D'un vélo de tout type : vélo de ville, vélo hollandais, vélo « tout chemin » (VTC), vélo « tout terrain » (VTT), vélo de course, vélo pliable, vélo cargo, etc...
Les trottinettes et draisiniennes sont exclues du dispositif.
- Les vélos à assistance électrique (VAE) répondant à la réglementation en vigueur

MONTANT DE L'AIDE

L'aide est de (dans la limite du prix d'achat du vélo) :

- 100 € pour les vélos qui ne sont pas à assistance électrique
- 250 € pour les VAE

L'aide peut, le cas échéant, se cumuler avec d'autres dispositifs similaires mis en place par l'Etat, les autres collectivités ou tout autre organisme dans la limite cumulée du montant d'achat.

Les dossiers de demande d'aide seront traités dans l'ordre d'arrivée.

ENSEIGNES ELIGIBLES

2

L'aide est octroyée à tout demandeur ayant effectué l'achat de son vélo dans une association dont l'objet est de promouvoir l'usage du vélo ou une enseigne (grande distribution, magasins de sport, magasins ateliers, indépendants...) située sur le territoire communautaire de GCTM ou de la CCP0 (les commandes passées auprès d'une enseigne non implantée sur le territoire, ou par internet, ne sont pas éligibles, de même que les achats entre particuliers).

PIECES A JOINDRE

- Compléter et signer le dossier administratif
- Le formulaire de demande, dûment complété (comprenant notamment l'attestation sur l'honneur) ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou une attestation d'hébergement accompagnée :
 - o De la pièce d'identité de l'hébergeant ;
 - o D'un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant
- La facture d'achat du vélo, éligible à compter du 1er décembre 2024 (inclus) jusqu'au **30 juin 2026** (inclus), reprenant :
 - o Le nom et l'adresse de l'enseigne où a été effectué l'achat
 - o Le nom et l'adresse du demandeur (qui sera la même que sur le formulaire de demande)
 - o Le modèle du vélo (avec assistance électrique ou non)
- La copie de la pièce d'identité recto-verso ;
- Une déclaration de revenus (Cerfa n°2042) N-1 dont l'adresse dépend du ressort territorial du SITAC ;
- La copie du livret de famille, justifiant la demande pour les personnes mineures ;
- Un RIB (relevé d'identité bancaire, au nom du demandeur/du parent ou tuteur légal pour les mineurs)

L'ensemble des pièces à fournir doivent être parfaitement lisibles afin d'éviter toute hésitation quant à leur validité.

POUR DEPOSER VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION :

Pour les habitants de Grand Calais Terres et Mers :

Déposer le dossier papier COMPLET et accompagné de ses justificatifs à l'adresse suivante :

Grand Calais Terres & Mers / Direction Aménagement et Stratégie Territoriale
76 boulevard Gambetta – CS 40021 – 62101 CALAIS

Ou déposer le dossier complet et ses justificatifs sur la plateforme électronique sécurisée mise à disposition par la ville de Calais, qui est accessible depuis la page d'accueil du site internet <https://www.grandcalais.fr/>

Pour tout renseignement : soutienauvelo@grandcalais.fr / 03 21 19 55 00

Pour les habitants de Guînes :

Déposer le dossier papier COMPLET et accompagné de ses justificatifs à l'adresse suivante :

Mairie de Guînes
23 place du Maréchal Foch
62 340 GUÎNES

Pour tout renseignement : 03 21 85 53 70

DOSSIER ADMINISTRATIF DE DEMANDE D'AIDE A L'ACHAT D'UN VELO

4

DEMANDEUR - BENEFICIAIRE

Madame Monsieur

Date de naissance :/..../.....

Nom :

Prénom :

Adresse du domicile (numéro, rue, résidence) :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Mail :

Nature du vélo : Mécanique Electrique

Préciser le représentant légal pour les mineurs et personnes sous tutelle

Madame Monsieur

Date de naissance :/..../.....

Nom : Prénom :

Lien avec l'usager du vélo (père, mère, tuteur...) :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR - À remplir par le demandeur ou le représentant légal pour les mineurs et personnes sous tutelle

En déposant ma demande, j'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements figurant sur ce dossier. Toute information erronée étant susceptible d'engager ma responsabilité.
- Avoir pris connaissance et accepté le règlement d'attribution de cette aide à l'achat de vélo.
- Avoir préalablement reçu une aide de € par le biais d'un dispositif similaire mis en place par l'Etat, les autres collectivités ou tout autre organisme (indiquer 0€ si vous n'êtes pas concerné)

Fait à

Le / /

Signature :

Règlement Général de Protection des Données (RGPD) : Les informations recueillies dans ce dossier sont enregistrées dans un fichier informatisé et/ou papier par le SITAC pour la gestion des dossiers de demande d'aide à l'achat d'un vélo. La base légale du traitement est l'article 6.1.b du RGPD : « le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci ».

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Agents du SITAC, de Grand Calais Terres & Mers ou de la commune de Guînes intervenant dans l'instruction de la demande ou chargés du mandattement de la subvention. Les données sont conservées pendant 5 ans. Pendant cette période nous mettons en place tous moyens nécessaires pour assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 Avril 2016 (applicable au 25 Mai 2018) vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données personnelles ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez, sous réserve de production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le SITAC, 1 rue Aristide Briand 62100 Calais. Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez également contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'information sur www.cnil.fr)